

complément aux moyens dont on dispose déjà et dont certains seront d'ailleurs accrus. L'Australie a décidé d'augmenter encore le nombre de ses bourses de formation d'enseignants, dont certaines iront au secteur technique.

41. Il semble qu'on ait moins besoin maintenant des écoles normales techniques régionales que souhaitait la Conférence d'Oxford, sauf dans le cas de plusieurs petits pays dont aucun n'est assez grand pour se doter d'une école normale technique. Il y a lieu toutefois de retenir l'offre de Ceylan de fournir des moyens de formation à de futurs enseignants d'autres pays, à condition d'obtenir une aide de l'extérieur.

42. La Grande-Bretagne a proposé un programme de formation de professeurs de technologie et elle s'est engagée à donner annuellement à cette fin de quarante à cinquante bourses à des étudiants d'outre-mer. Ce programme prévoit pour les étudiants un stage pratique supplémentaire dans l'industrie, soigneusement préparé, et une formation dans un collège technique au cours de la première année, suivie d'une année d'école normale. Ces offres diverses aideront sûrement à accroître les moyens dont on dispose pour la formation des techniciens et autres spécialistes des pays en voie de développement.

43. Il importe de souligner l'importance, pour les étudiants de tous les niveaux, d'acquérir une bonne expérience dans l'industrie. Tous les pays du Commonwealth devraient examiner les dispositions qu'ils ont prises à cet égard en vue de les améliorer si possible.

44. Certains pays ont obtenu la reconnaissance de diverses qualifications par des organismes professionnels de Grande-Bretagne. Il serait utile que les services consultatifs de ces organismes concernant cette reconnaissance prennent une plus grande extension.

45. Le rapport du Comité C sur ce sujet forme la partie I de l'Annexe IV.

Reconnaissance des qualifications et des cours d'études

46. Plusieurs comités de la Conférence se sont arrêtés à la question des équivalences de qualifications d'un pays du Commonwealth à l'autre et à celle de la reconnaissance de ces qualifications d'un pays à l'autre également. Voir, par exemple, le paragraphe 22, relatif aux cours de formation d'enseignants ne donnant droit à aucune qualification précise, et le paragraphe 44, relatif au rôle des organismes professionnels.

47. A notre époque, où se multiplient les voyages de spécialistes entre les diverses parties du Commonwealth, cette question de la reconnaissance des qualifications revêt une importance croissante. A l'heure actuelle, il arrive qu'elle entrave la coopération en matière d'éducation au sein du Commonwealth.

48. La Conférence se rend compte que le problème est complexe et ardu. Il met en cause dans certains cas des organismes autonomes, universités, autres institutions d'enseignement, organismes professionnels, dont beaucoup jouissent de pouvoirs définis et ont leurs responsabilités propres. Dans d'autres cas, ce sont les gouvernements qui se trouvent mis en cause, directement ou indirectement, à propos de l'emploi dans les services publics. Il faudrait que les gouvernements invitent les organismes autonomes à étudier